



Réunion du Bureau du 10 septembre 2020

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille vingt, le Bureau s'est réuni le jeudi 10 septembre à 18 h 00 dans les locaux du SDE65 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. VIGNES (Président), Mmes ANCIEN, POURTEAU, PREVOST, SOLLES et VINCENT ;
MM. ALONSO, ARMARY, BARRAL, CARRERE, DABEZIES, ESPERON, GUILLEN, LAFFAILLE, LATAPI, LUQUET, MAISONNEUVE, MUR, PIRON et POUBLAN

Excusés : MM. CAZABAT, PÉLIEU et PEREIRA DA CUNHA

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Florence Armory et Marie-Noëlle Mainguy

Ordre du jour

- Marchés publics :
 - Toitures photovoltaïques
 - Renouvellement de 2 marchés études
 - Accord-cadre audits énergétiques
 - Etudes réseaux
 - Ombrière photovoltaïque du SDE65
- Renouvellement et contrôle de la concession Enedis : organisation des négociations, appel à l'AEC pour accompagner le SDE65.
- Redevance d'occupation du domaine public et location de fourreaux : mise en place d'une démarche exploratoire pour le contrôle et le suivi des ouvrages de communication
- Rencontres des territoires : organisation de 10 réunions pour présenter le SDE65
- Candidature du SDE65 à un AMI de l'ADEME : animation bois énergie et chaleur renouvelable.
- Réseau de chaleur de Luz-Saint-Sauveur : Approbation et signature convention de servitude, règlement de service et police d'abonnement
- Recrutements au SDE65
- Questions diverses

M. le Président ouvre la séance, présente les excuses des Membres absents.

Point 1 - Marchés publics

Après la présentation de l'ordre du jour, M. le Président donne la parole à M. le Directeur Général pour le premier sujet.

A - Lancement d'un marché Etudes Réseaux

M. Bruno Rouch, Directeur Général, informe les membres du Bureau que le marché à bons de commande passé selon la procédure adaptée, concernant les études de travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique ainsi que les études de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication, au titre des années 2018-2020, arrive à échéance. Il s'agit de le renouveler.

Le montant annuel des besoins du SDE étant estimé à 45 000 € HT, un marché à procédure adapté, sous forme d'accord-cadre à bons de commande, renouvelable 3 fois, doit être lancé.

M. le Président invite les Membres du Bureau à se prononcer sur le lancement de ce marché.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- **de lancer la consultation pour un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'études de travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique ainsi que d'études de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.**

DL 80-09-2020	Objet de la délibération
	<p>Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'études de travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique ainsi que d'études de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication</p> <p>M. le Président informe les membres du Bureau que le marché à bons de commande passé selon la procédure adaptée, concernant les études de travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique ainsi que les études de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication, au titre des années 2018-2020, arrive à échéance.</p> <p>En conséquence, M. le Président propose aux membres du Bureau de lancer avant fin 2020 un marché à procédure adaptée (accord-cadre à bons de commande) portant sur la réalisation des études des travaux définis précédemment pour l'année 2021, avec la possibilité de reconduction annuelle ne pouvant dépasser 3 ans. Le montant annuel des besoins du SDE65 est estimé à 45 000 € HT environ par an.</p> <p>Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>de lancer la consultation pour un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'études de travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique ainsi que d'études de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois,</i>- <i>d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y rapportant.</i>

B - Lancement d'un marché pour la réalisation d'audits énergétiques

M. Bruno Rouch, Directeur Général, informe le Bureau que le précédent marché, qui a pour objet la réalisation d'audits énergétiques sur des bâtiments communaux ou intercommunaux, est arrivé à échéance. Il s'agit de le renouveler.

Ce marché sera lancé sous forme de procédure adaptée, avec accord-cadre à marchés subséquents. Le SDE65 assure la maîtrise d'ouvrage.

M. le Président invite les membres du Bureau à se prononcer sur le lancement de ce marché.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- **de lancer la consultation pour un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments.**

DL 81-09-2020	Objet de la délibération
	<p>Marché public de services Réalisation d'audits énergétiques</p> <p>M. le Président informe les membres du Bureau que dans le cadre de la mission de conseil en énergie auprès des collectivités, il convient de relancer un accord-cadre pour la réalisation d'audits énergétiques proposés aux adhérents, afin notamment de bénéficier du financement de l'ADEME.</p> <p>A l'issue de cette consultation, 3 bureaux d'études seront retenus et les marchés seront subséquents seront lancés au fur et à mesure des besoins à satisfaire. Pour rappel, le coût unitaire moyen d'un diagnostic est de 1 000 à 4 000 € suivant les caractéristiques du bâtiment.</p> <p>L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 3 ans avec un maximum de 50 000 € par an.</p>

	<p>En conséquence, M. le Président propose aux membres du Bureau de relancer la procédure sous forme de procédure adaptée (MAPA).</p> <p>Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lancer la consultation pour un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments. - d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y rapportant.
--	--

C - Réalisation de toitures photovoltaïques

A la demande M. le Président, Mme Florence Armary, Chef de service Transition énergétique, présente ce dossier.

Mme Armary cite les bâtiments concernés par la pose de toitures photovoltaïques :

- l'ancien garage du SDE,
- un bâtiment appartenant au SMTD à Ibos.

Mme Armary présente les résultats de cette consultation dont l'analyse a été faite par M. Jean Chanéac et l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la société Enerloop.

Garage du SDE

Mme Armary rappelle que, suite à la procédure qui avait été déclarée infructueuse en juillet pour la toiture du bâtiment du SDE, le marché a été relancé. Les 3 entreprises sélectionnées ont été consultées. Il s'agit de :

- Etchart Energies,
- Occisolis/Biocenose,
- La Compagnie solaire des Pyrénées.

Il est proposé de retenir la proposition de la Compagnie Solaire des Pyrénées pour un montant de 34 307,90 € HT.

M. le Président soumet cette proposition aux membres du Bureau.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'attribuer le marché subséquent n° 1 « toiture du garage du SDE65 » à la société Compagnie Solaire des Pyrénées pour un montant de 34 307,90 € HT.

DL 82-09-2020	Objet de la délibération				
	Marché public de travaux				
	Réalisation d'une toiture photovoltaïque sur l'ancien garage du SDE65				
	<p>M Le Président informe les membres du Bureau des résultats de la consultation concernant la réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de l'ancien garage du SDE65, raccordée au réseau public et inférieure à 36 kWc.</p> <p>Il s'agit du 1^{er} marché subséquent passé dans le cadre de l'accord-cadre conclu avec les 3 entreprises Etchart Energies, Occisolis/Biocénose et la Compagnie Solaire des Pyrénées.</p> <p>Les offres, remises le 4 septembre 2020 à 12 h 00, ont été déclarées complètes.</p>				
	INSTALLATEURS	LOT 1	LOT 2	LOT 3+4 (lot 4)	TOTAL LOT 1+2+3
	OCCISOLIS	26 975,00 €	1 200,00 €	3 420,00 € 700 €	30 895,00 €
	ETCHART ENERGIES	27 909,97 €	6 230,00 €	4 647,00 € 707 €	38 079,97 €
	COMPAGNIE SOLAIRE DES PYRENEES	30 857,90 €	1 350,00 €	3 950,00 €	34 307,90 €
				1 850€	
	<p>Après en avoir délibéré, les membre du Bureau, à l'unanimité, décident d'attribuer le marché subséquent n°1 « toiture du garage du SDE65 » à la société Compagnie Solaire des Pyrénées pour un montant de 34 307,90 €</p>				

Bâtiment du SMTD à IBOS

Mme Armary signale que la Compagnie Solaire des Pyrénées n'a pas remis une offre de base mais à répondu sur la variante. En conclusion des résultats de l'analyse, il est proposé d'attribuer ce marché à la société Occisolis sur la base de la variante, pour un montant de 31 020 € HT.

M. Yves Laffaille intervient pour connaître les raisons de l'absence de réponse de la Compagnie Solaire des Pyrénées sur l'offre de base. Mme Armary indique que cette entreprise n'en a pas fourni.

M. Emmanuel Alonso prend à son tour la parole afin de savoir si une convention d'occupation de toiture a été conclue avec le SMTD. M. le Directeur Général indique que la toiture appartient bien au Syndicat de Traitement des Déchets, la centrale au SDE65.

A l'issue de cet échange, M. le Président propose :

- d'attribuer le marché à la société Occisolis,
- d'indiquer dans la délibération que le marché ne sera pas notifié avant que la convention, d'exploitation de l'installation photovoltaïque ne soit signée

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'attribuer le marché subséquent n°2 « Réalisation d'une toiture photovoltaïque sur le bâtiment du SMTD à Ibos » à la société Occisolis en optant pour la variante pour un montant de 31 020,00 € HT,
- d'autoriser le Président, responsable du marché, à le notifier
- d'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire et en particulier pour solliciter les autorisations administratives nécessaires (foncier, urbanisme...),
- d'approuver la convention d'exploitation de l'installation PV sur la toiture du SMTD65 formalisée avec le SMTD65 et d'autoriser le Président à la signer.

DL 83-09-2020	Objet de la délibération												
	<p align="center">Marché public de travaux Réalisation d'une toiture photovoltaïque sur le bâtiment du SMTD à IBOS Convention d'exploitation de l'installation PV</p> <p>Le Président informe les membres du Bureau des résultats de la consultation concernant la réalisation d'installations photovoltaïques sur la toiture du bâtiment du SMTD à Ibos, raccordée au réseau public et inférieure à 36 kWc.</p> <p>Les offres ont été remises le 4 septembre 2020 à 12 h 00. Au vu de leur analyse réalisée conjointement par les services techniques du SDE65 et la société Enerloop, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, il apparaît que la Compagnie Solaire des Pyrénées a répondu uniquement à la variante contrairement aux règles fixées par le règlement de consultation. En conséquence, seules les offres 1 et 2 ont été notées.</p> <table border="1"><thead><tr><th>INSTALLATEURS</th><th>BASE</th><th>VARIANTE</th></tr></thead><tbody><tr><td>OCCISOLIS</td><td>31 900.00 €</td><td>31 020.00 €</td></tr><tr><td>ETCHART ENERGIES</td><td>34 978.65 €</td><td>31 319.31 €</td></tr><tr><td>COMPAGNIE SOLAIRE DES PYRENEES</td><td>Non répondu</td><td>30 154.35 €</td></tr></tbody></table> <p>Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'attribuer le marché subséquent n°2 « Réalisation d'une toiture photovoltaïque sur le bâtiment du SMTD à Ibos » à la société Occisolis en optant pour la variante pour un montant de 31 020,00 € HT,- d'autoriser le Président, responsable du marché, à le notifier,- d'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire et en particulier pour solliciter les autorisations administratives nécessaires (foncier, urbanisme...),- d'approuver la convention d'exploitation de l'installation PV sur la toiture du SMTD65 formalisée avec le SMTD65 et d'autoriser le Président à la signer	INSTALLATEURS	BASE	VARIANTE	OCCISOLIS	31 900.00 €	31 020.00 €	ETCHART ENERGIES	34 978.65 €	31 319.31 €	COMPAGNIE SOLAIRE DES PYRENEES	Non répondu	30 154.35 €
INSTALLATEURS	BASE	VARIANTE											
OCCISOLIS	31 900.00 €	31 020.00 €											
ETCHART ENERGIES	34 978.65 €	31 319.31 €											
COMPAGNIE SOLAIRE DES PYRENEES	Non répondu	30 154.35 €											

D - Ombrières d'Occitanie

A la demande de M. le Président, M. Bruno Rouch, Directeur Général, explique que le SDE a été saisi par cette société, qui souhaite développer son offre sur l'ensemble du territoire des Hautes-Pyrénées, pour l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du Syndicat. Le SDE est partenaire de l'AREC (dont la société Ombrières d'Occitanie est une filiale). M. le Directeur Général propose de publier et de mettre en ligne cette offre avant toute réalisation.

M. le Président soumet cette proposition à l'ensemble du Bureau.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la publication de la Manifestation d'Intérêt Spontanée (MIS) dans le journal d'annonces légales « La Dépêche du Midi » ainsi que sur le site internet du SDE65.

DL 84-09-2020	Objet de la délibération
	<p style="text-align: center;">Appel à Manifestation d'Intérêt Spontanée Réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du SDE65</p> <p>Le Président informe les Membres du Bureau que le SD65 a été sollicité par la société Ombrières d'Occitanie (filiale de l'AREC) pour l'occupation du domaine public, en vue de l'installation et de l'exploitation en vente totale d'une central photovoltaïque en ombrière de parking.</p> <p>Il convient donc de porter à la connaissance du public cette Manifestation d'Intérêt Spontanée (MIS) et de permettre à tout tiers, souhaitant également bénéficier de la même mise à disposition du domaine public communal en vue de la réalisation d'un projet similaire, de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.</p> <p>Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident d'autoriser la publication de la Manifestation d'Intérêt Spontanée (MIS) dans le journal d'annonces légales « La Dépêche du Midi » ainsi que sur le site internet du SDE65.</p>

Point 2 - Travaux d'extension des locaux du SDE

M. le Président informe ses collègues d'une part de l'achèvement des travaux fin septembre pour une inauguration éventuelle à la mi-octobre, d'autre part du nouveau montant de cette opération, sur lequel il a souhaité partager les éléments avec eux.

Le montant initial de 780 422 € est maintenant de 795 577 €, soit une augmentation de moins 2 %. Certaines modifications ou compléments ont dû être apportés au projet initial, entraînant la signature d'avenants.

M. le Président remercie les services pour leur vigilance sur ce dossier et propose au Bureau de prendre une délibération afin d'acter ces modifications.

M. Emmanuel Alonso s'enquiert de la nature des travaux. M. le Directeur Général rappelle que l'augmentation des effectifs a entraîné un réaménagement des anciens locaux (conciergerie et ancien garage). Une liaison entre les deux bâtiments a été créée, permettant de les mettre aux normes « accessibilité ».

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- de valider l'augmentation du montant total de l'opération « extension du SDE » à 799 600,41 €,
- d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants avec les entreprises Deco 2000, Energy Menuiseries, APICS et Trinquier,
- d'autoriser le Président à saisir le Département des Hautes-Pyrénées pour une subvention de 100 000 € dans le cadre de l'appel à projets pour le développement territorial.

DL 85-09-2020	Objet de la délibération													
	<p style="text-align: center;">Travaux d'extension des locaux du SDE65 Réévaluation du budget et avenants</p> <p>A la demande du Président du SDE65, le Directeur Général a dressé un bilan des travaux d'extension des locaux du SDE65 qui arrivent à terme (fin des travaux prévus pour début octobre).</p> <p>Travaux : Le marché signé en 10 lots représentait une somme de 688 144,44 € TTC.</p> <p>Plusieurs compléments ont été proposés par le maître d'œuvre et acceptés par le maître d'ouvrage pour des questions d'amélioration esthétique ou d'adaptation au terrain, et nécessitent la signature d'avenants :</p> <table border="1" data-bbox="389 535 1493 898"> <tbody> <tr> <td data-bbox="389 535 727 683">Lot 2 Placo</td> <td data-bbox="727 535 1027 683">Deco 2000</td> <td data-bbox="1027 535 1493 683"> + 4 743,60 € (doublage des cloisons) + 4 214,40 € (modification plafonds climatisation) + 3 725,40 € (améliorations esthétiques) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="389 683 727 748">Lot 3 Menuiserie</td> <td data-bbox="727 683 1027 748">Energy Menuiseries</td> <td data-bbox="1027 683 1493 748"> + 3 240 € (variante marches bois) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="389 748 727 797">Lot 5 Chauffage/ventilation</td> <td data-bbox="727 748 1027 797">APICS</td> <td data-bbox="1027 748 1493 797"> + 3 888,47 € (changement de modèle de bloc) </td> </tr> <tr> <td data-bbox="389 797 727 898">Lot 7 Ossature métallique</td> <td data-bbox="727 797 1027 898">Trinquier (Nestadour)</td> <td data-bbox="1027 797 1493 898"> - 1296 € (MV marches escalier) + 1 296 € (PV habillage piliers) </td> </tr> </tbody> </table> <p>Compte tenu de ces compléments et de l'avancement du chantier, le montant total de l'opération est porté de 783 207,24 € TTC à + 799 600,41 € TTC, étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la partie « honoraires » passe de 95 062,80 € TTC à 96 034,80 € TTC, - la partie « travaux » de 688 144 € TTC à 703 565,61 € TTC <p><i>Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider l'augmentation du montant total de l'opération « extension du SDE » à 799 600,41 €, - d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants avec les entreprises Deco 2000, Energy Menuiseries, APICS et Trinquier, - d'autoriser le Président à saisir le Département des Hautes-Pyrénées pour une subvention de 100 000 € dans le cadre de l'appel à projets pour le développement territorial. 		Lot 2 Placo	Deco 2000	+ 4 743,60 € (doublage des cloisons) + 4 214,40 € (modification plafonds climatisation) + 3 725,40 € (améliorations esthétiques)	Lot 3 Menuiserie	Energy Menuiseries	+ 3 240 € (variante marches bois)	Lot 5 Chauffage/ventilation	APICS	+ 3 888,47 € (changement de modèle de bloc)	Lot 7 Ossature métallique	Trinquier (Nestadour)	- 1296 € (MV marches escalier) + 1 296 € (PV habillage piliers)
Lot 2 Placo	Deco 2000	+ 4 743,60 € (doublage des cloisons) + 4 214,40 € (modification plafonds climatisation) + 3 725,40 € (améliorations esthétiques)												
Lot 3 Menuiserie	Energy Menuiseries	+ 3 240 € (variante marches bois)												
Lot 5 Chauffage/ventilation	APICS	+ 3 888,47 € (changement de modèle de bloc)												
Lot 7 Ossature métallique	Trinquier (Nestadour)	- 1296 € (MV marches escalier) + 1 296 € (PV habillage piliers)												

M. le Président revient sur la partie téléphonie et mobilier dont les commandes ont été passées à l'UGAP. Il propose qu'à l'avenir, ce type d'achat fasse l'objet de consultations auprès de fournisseurs locaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette proposition.

M. le Directeur apporte une dernière information au Bureau sur ces travaux. Les quatre places de stationnement se trouvant devant l'entrée Ouest vont être redessinées et réservées aux véhicules électriques du SDE et à ceux appartenant au public extérieur au Syndicat. Les devis sont en cours.

Point 3 - Renouvellement de la concession Enedis

M. le Président rappelle que cette concession arrive à échéance et doit être renouvelée d'ici le 30 juin 2021. Un groupe de travail a été constitué, une dizaine de réunions sont prévues tous les 15 jours environ. Ce projet sera présenté à l'assemblée générale du SDE en décembre pour une validation à l'assemblée générale de février 2021.

M. le Président invite M. Bruno Rouch, Directeur Général, à présenter les étapes-clés de ce processus.

M. le Directeur Général indique que cette démarche est identique dans les départements concernés par le renouvellement de la concession avec Enedis.

Les étapes sont les suivantes :

- 1- Réalisation du diagnostic technique pour faire l'état de la concession
- 2- Réalisation d'un travail sur les besoins en terme d'investissement
- 3- Réalisation d'un travail sur la maîtrise d'ouvrage

Cette procédure est très encadrée par un protocole national.

Afin d'obtenir une meilleure expertise, M. le Directeur Général propose au Bureau d'associer le cabinet AEC, déjà partenaire du SDE sur d'autres dossiers, à cette démarche.

M. le Président invite ses collègues à se prononcer :

- sur le renouvellement de la concession avec Enedis
- sur la sollicitation de l'AEC pour aider le SDE dans cette analyse.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver le choix de l'AEC pour assister le SDE65 dans l'analyse technique, économique, comptable et financière du contrat de concession en cours ainsi que pour la préparation des négociations pour le futur contrat,***
- ***d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y rapportant.***

DL 86-09-2020	Objet de la délibération
	<p style="text-align: center;">Renouvellement du contrat de concession de distribution publique d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</p> <p>Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que le SDE65, en tant qu'Autorité Organisatrice de Distribution de l'Electricité (AODE), a concédé depuis 1994 au distributeur Enedis et au fournisseur historique EdF (tarifs réglementés) la distribution publique d'énergie électrique.</p> <p>Ce contrat arrivant à échéance fin 2021, il est nécessaire d'en réaliser une expertise technique, économique, comptable et financière qui servira lors de la négociation relative à la mise en œuvre du nouveau modèle de contrat national rédigé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine, Enedis et EdF.</p> <p>Afin d'assurer cette mission d'expertise, l'AEC (société coopérative d'intérêt collectif), cabinet de conseil dédié exclusivement aux collectivités et référencé sur les contrôles et audits de concession de distribution publique d'électricité, a été sollicitée. Cette société, créée il y a 20 ans à l'initiative de plusieurs SDE et de la FNCCR, propose une expertise indépendante et pluri disciplinaire. Elle intervient actuellement dans d'autres départements pour le renouvellement des contrats de concession.</p> <p>Pour ces raisons, compte tenu également du coût de la prestation inférieur à 40 000 € HT, de la parfaite connaissance des dossiers par l'AEC, de la qualité de ses travaux fournis lors des contrôles de concession demandés par le SDE65, celui-ci a décidé de consulter ce cabinet pour lui confier cette mission.</p> <p>Le montant de cette prestation, qui s'élève à 13 300 € HT, englobe :</p> <ul style="list-style-type: none">- le bilan de fin de contrat (diagnostic technique),- l'analyse des données financières et comptables,- l'identification des objectifs de négociation du futur contrat (schéma directeur d'investissement, plan pluriannuel d'investissement). <p>Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>approuvent le choix de l'AEC pour assister le SDE65 dans l'analyse technique, économique, comptable et financière du contrat de concession en cours ainsi que pour la préparation des négociations pour le futur contrat,</i>- <i>autorisent M. le Président à signer tout document s'y rapportant.</i>

DL 87-09-2020	Objet de la délibération
	<p style="text-align: center;">Contrôle de la concession de distribution publique d'électricité Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</p> <p>Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que le SDE65, en tant qu'Autorité Organisatrice de Distribution de l'Electricité (AODE), a concédé au distributeur Enedis et au fournisseur historique EdF (tarifs réglementés) la distribution publique d'énergie électrique.</p> <p>Conformément à l'article L 2224-31 du Code des Collectivités Territoriales, le SDE65 doit procéder au contrôle de concession et rédiger un rapport.</p> <p>Afin d'assurer cette mission de contrôle, l'AEC (société coopérative d'intérêt collectif), cabinet de conseil dédié exclusivement aux collectivités et référencé sur les contrôles et audits de concession de distribution publique d'électricité, a été sollicitée.</p> <p>Le montant de cette prestation, qui s'élève à environ 12 000 € HT, englobe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'audit des données de l'exercice 2019 avec réalisation d'un tableau de bord et de synthèse, - l'intégration de données à partir du CRAC. <p>Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>approuvent le choix de l'AEC qui assistera le SDE65 dans le cadre du contrôle de la concession de distribution publique d'électricité,</i> - <i>autorisent Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant</i>

Point 4 - Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

M. le Président du SDE invite M. le Directeur Général à présenter ce dossier.

M. Bruno Rouch rappelle la mission qui a été engagée en mai 2019 sur la gestion des infrastructures de télécommunication, avec la collaboration du cabinet Actane.

Les conclusions de l'étude réalisée sont les suivantes :

- méconnaissance des réseaux par les communes,
- beaucoup d'entre elles ne touchent pas cette redevance,
- aucune commune ne loue les réseaux.

De par la loi, les communes doivent percevoir cette redevance d'occupation. Il ressort de cette étude qu'elles n'ont pas les moyens de mise en œuvre de contrôle et de gestion des réseaux télécom.

M. le Directeur Général propose aux Membres du Bureau que le SDE, avec l'appui du cabinet Actane, mette en place cette procédure. Celle-ci étant complexe, elle sera d'abord testée auprès de 15 communes (Arreau, Azereix, Bagnères de Bigorre, Barthe de Neste (la), Castelnau-Magnoac, Cauterets, Gardères, Ibos, Juillan, Pierrefitte-Nestals, Pouzac, Sarrancolin, Sarrrouy, Sost et Vic en Bigorre)

M. François Dabezies s'enquiert du nombre de communes ne percevant pas cette taxe et fait part de son expérience concernant sa commune. M. Bruno Rouch précise que ce travail, mené en collaboration avec la Paierie Départementale, montre que 2/3 des communes ne la touchent pas. Orange argumente par le fait que la commune n'a pas pris de délibération pour la perception de la redevance. M. le Président conclut en signalant que cette mission sera donc l'occasion de pouvoir contrôler.

M. le Président du SDE propose aux Membres du Bureau de mettre en œuvre cette procédure.

Après en avoir délibéré, sans opposition ni abstention, les Membres du Bureau, à l'unanimité :

- **de donner pouvoir à M. le Président pour mettre en œuvre, avec le concours des services de la DDFIP65, une opération spécifique de détection des communes sans aucune RODP ou avec une RODP sous-évaluée,**
- **de donner pouvoir à M. le Président pour engager toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre d'une opération test sur 15 communes pilotes, d'assistance mutualisée pour la connaissance des infrastructures télécom, le contrôle de la RODP perçue et la gestion des fourreaux des fourreaux.**

DL 88-09-2020	Objet de la délibération
	<p style="text-align: center;">Assistance mutualisée par le SDE65 pour la connaissance des infrastructures de telecommunication, le contrôle et la redevance d'occupation du domaine public (RODP) et la gestion des fourreaux des communes Lancement d'une operation test auprès de 15 communes</p> <p>M. le Président, Considérant que dans le cadre de ses compétences en matière de gestion de réseaux et notamment d'enfouissement coordonné des réseaux électriques et de télécommunication et au vu des enjeux et nécessités de recherche d'efficience grâce à des actions à l'échelle départementale, le SDE65 est un interlocuteur pertinent pour organiser le maximum de synergie entre les différents réseaux, et rechercher toute opportunité de réduction des coûts de déploiement des nouveaux réseaux de communications électroniques,</p> <p>Considérant le constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités précitées, de RODP et de redevance locative de leurs fourreaux, dues par certains opérateurs de réseaux de communications électroniques, et, au-delà de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement des redevances précitées,</p> <p>Expose :</p> <p>Que les constats qui précèdent rendent opportun une intervention du SDE65 pour harmoniser et organiser efficacement les actions nécessaires aux objectifs précités qui pourront être déployées grâce à l'échelle départementale des moyens, en relation étroite avec le Conseil départemental, notamment pour analyse exhaustive et précise et prise en compte des limites du domaine public des communes et de celui du Conseil départemental ;</p> <p>Que cette action répond au rôle institutionnel du SDE65, en tant que syndicat départemental aux services de ses collectivités adhérentes.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de donner pouvoir à M. le Président pour mettre en œuvre, avec le concours des services de la DDFIP65, une opération spécifique de détection des communes sans aucune RODP ou avec une RODP sous-évaluée, - de donner pouvoir à M. le Président pour engager toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre d'une opération test sur 15 communes pilotes, d'assistance mutualisée pour la connaissance des infrastructures télécom, le contrôle de la RODP perçue et la gestion des fourreaux.

Point 5 - Rencontres territoriales

M. Le Président rappelle qu'il avait informé les délégués au SDE, lors de son élection le 18 juillet 2020, de l'organisation de rencontres dès septembre avec les territoires. 11 réunions auront lieu dont 3 organisées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération TLP.

Les 4 premières dates et les secteurs sont fixés comme suit, sous réserve de changements éventuels :

- Mardi 29 septembre à 18 h 00, à Bagnères de Bigorre : Haute Bigorre
- Mardi 20 octobre à 18 h 00, à Vic en Bigorre : Adour Madiran
- Mardi 3 novembre à 18 h 00, à Tournay (ou environs) : Val d'Arros
- Mardi 17 novembre à 18 h 00, à Pierrefitte-Nestalas : Vallées des Gaves

M. le Président indique que M. le Directeur Général et les 3 Chefs de service y assisteront. Y sont conviés les Membres du Bureau représentant chaque secteur géographique, les Maires du secteur ainsi que les Délégués au SDE.

Le Bureau prend note

Point 6 - AMI « Chaleur renouvelable »

A la demande de M. le Président du SDE, Mme Florence Armary rappelle le lancement de cet Appel à Manifestation d'Intérêt réalisé conjointement par la Région et l'Ademe. Son objectif est de faciliter le développement des énergies renouvelables (bois, solaire thermique et géothermie). Elle ajoute que cette mission est déjà dans le portefeuille du service Transition énergétique.

Le montage du dossier, qui doit être déposé avant le 25 septembre, peut être fait rapidement si le Bureau statue favorablement sur le lancement de cet AMI.

M. le Président intervient pour rappeler que si le FEDER doit être sollicité, il faudra en examiner les conditions car la procédure est souvent complexe.

Mme Armary précise que dans ce dossier, le FEDER sera géré directement par la Région et l'Ademe.

M. le Président invite alors les Membres du Bureau à se prononcer sur le lancement de l'AMI « Chaleur renouvelable ».

Après en avoir délibéré, sans opposition ni abstention, les Membres du Bureau, à l'unanimité :

- *d'engager le SDE65 à mettre en œuvre la mission « bois-énergie et chaleur renouvelable »,*
- *de proposer la candidature du SDE65 à l'AMI « Animation bois énergie et chaleur renouvelable » publié par la Région Occitanie et l'Ademe,*
- *d'autoriser M. le Président à signer tout document en rapport avec ce projet.*

DL 89-09-2020	Objet de la délibération
	<p style="text-align: center;">Candidature du SDE65 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME "Animation bois énergie et chaleur renouvelable"</p> <p>M. le Président présente aux membres du Bureau l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Animation bois énergie et chaleur renouvelable » publié par la Région Occitanie et l'Ademe.</p> <p>Cet appel à projet a pour mission de faciliter le développement des énergies thermiques renouvelables (bois, solaire thermique et géothermie). Il s'adresse à tous les porteurs de projets (collectivités, entreprises, associations) à l'exception des particuliers. Les candidats auront en charge d'assurer l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets, depuis la réalisation de l'étude de projets jusqu'à leur mise en service et leur exploitation.</p> <p>Cet appel à projet permettrait au SDE65, s'il est retenu, de financer (entre 90 et 100 %) un poste d'animateur sur une période de 3 ans.</p> <p>Aussi, il est proposé aux membres du Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'engager le SDE65 à mettre en œuvre la mission « bois-énergie et chaleur renouvelable »,- de soumettre la candidature du SDE65 à l'AMI « Animation bois énergie et chaleur renouvelable » <p>Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>d'engager le SDE65 à mettre en œuvre la mission « bois-énergie et chaleur renouvelable »,</i>- <i>de proposer la candidature du SDE65 à l'AMI « Animation bois énergie et chaleur renouvelable » publié par la Région Occitanie et l'Ademe,</i>- <i>d'autoriser M. le Président à signer tout document en rapport avec ce projet.</i>

Point 7 - Réseau de chaleur de Luz-Saint-Sauveur

Approbation police d'abonnement et règlement de service

M. le Président du SDE invite Mme Florence Armary, Chef de service Transition énergétique, à présenter ce dossier.

Mme Armary informe les Membres du Bureau que ce projet rentre en phase opérationnelle, les entreprises sont en cours de préparation du chantier.

Sur le plan administratif, deux documents, rédigés avec l'aide du maître d'œuvre, doivent être validés par le Bureau. Il s'agit de la police d'abonnement qui lie l'abonné du réseau de chaleur au gestionnaire du réseau, à savoir le SDE, et du règlement de service de distribution d'énergie calorifique du SDE65, qui explique le fonctionnement du service et ses engagements.

M. le Président soumet cette proposition aux Membres du Bureau.

Après délibération, les Membres du Bureau, à la majorité (abstention de M. Emmanuel Alonso qui ne connaît pas le dossier) :

- **approuvent la police d'abonnement ainsi que le règlement de service de distribution d'énergie calorifique du SDE65 rédigé suite à l'approbation de la tarification de la chaleur approuvée lors du comité syndical du 13 décembre 2019,**
- **autorisent M. le Président à signer ces deux documents.**

DL 90-09-2020	Objet de la délibération
	<p style="text-align: center;">Réseau de chaleur de Luz Saint Sauveur : Validation de la police d'abonnement et du règlement de service de distribution d'énergie calorifique du SDE65</p> <p>Dans le cadre des travaux du réseau de chaleur de Luz-Saint-Sauveur, M. le Président rappelle aux membres du Bureau qu'il convient d'approuver la police d'abonnement et le règlement de service de distribution calorifique du SDE65.</p> <p>Concernant la police d'abonnement et le règlement de service de distribution calorifique, ces deux documents ont été rédigés avec l'appui du maître d'œuvre, en tenant compte de la tarification de la chaleur approuvée lors du comité syndical du 13 décembre 2019 et intégrée dans le règlement financier du SDE65.</p> <p>La police d'abonnement est le document contractuel qui lie l'abonné du réseau de chaleur au gestionnaire de réseau (le SDE65).</p> <p>Le règlement de service est un document plus général à portée administrative, technique et financière explicitant le fonctionnement du service et ses engagements.</p> <p>Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à la majorité (abstention de M. Alonso) :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>approuvent la police d'abonnement ainsi que le règlement de service de distribution d'énergie calorifique du SDE65 rédigé suite à l'approbation de la tarification de la chaleur approuvée lors du comité syndical du 13 décembre 2019,</i>- <i>autorisent M. le Président à signer ces deux documents.</i>

Convention de servitude

Mme Armary explique que les canalisations doivent traverser une parcelle privée sur environ 30 ml. En contrepartie de la mise en place d'une servitude et de la signature de la convention, le propriétaire de ce terrain sollicite la possibilité de bénéficier d'un raccordement privé au réseau de chaleur.

M. le Président soumet cette proposition aux Membres du Bureau.

Après délibération, les Membres du Bureau, à la majorité (abstention de M. Emmanuel Alonso qui ne connaît pas le dossier) :

- **approuvent les termes de la convention de servitude afin de permettre le passage du réseau de chaleur le long de la parcelle AD 324 située sur le territoire administratif de la commune de Luz-Saint-Sauveur, sur une longueur d'environ 30 mètres linéaires,**
- **autorisent M. le Président à signer ladite convention.**

DL 91-09-2020	Objet de la délibération
	<p style="text-align: center;">Réseau de chaleur de Luz Saint Sauveur : Validation de la convention de servitude</p> <p>Dans le cadre des travaux du réseau de chaleur de Luz-Saint-Sauveur, M. le Président rappelle aux membres du Bureau qu'il convient de valider les termes d'une convention de servitude de passage de réseaux nécessaire au projet.</p> <p>Concernant cette convention de servitude, les canalisations doivent traverser une parcelle privée sur une distance de 30m environ. Le propriétaire a sollicité, en contrepartie de son autorisation et de la mise en place d'une servitude de passage, la possibilité de bénéficier d'un raccordement privé à ce réseau.</p> <p>Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à la majorité (abstention de M. Alonso) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>approuvent les termes de la convention de servitude afin de permettre le passage du réseau de chaleur le long de la parcelle AD 324 située sur le territoire administratif de la commune de Luz-Saint-Sauveur, sur une longueur d'environ 30 mètres linéaires,</i> - <i>autorisent M. le Président à signer ladite convention.</i>

Point 8 - Recrutements au SDE65

M. le Président présente les recrutements à venir :

- arrivée au 1^{er} septembre : Sandrine Labastie, adjointe au Chef du service Eclairage public,
- arrivée au 1^{er} septembre : Romain Labrue, étudiant en licence STER à l'IUT de Tarbes, pour un contrat d'apprentissage d'une année au bureau d'études,
- arrivée au 1^{er} octobre : Ambroise Claverie, ingénieur en charge du développement des énergies nouvelles renouvelables.

Le Bureau prend note.

Questions diverses

1- Plan de communication 2020

Sur invitation de M. le Président du SDE, M. le Directeur Général détaille les actions qui ont été réalisées ou en cours.

M. Bruno Rouch propose de compléter ces actions par la production d'un film promotionnel sur la réalisation de toitures photovoltaïques par le SDE65, afin de montrer l'engagement du Syndicat dans ce domaine. Ce film pourrait ensuite être présenté aux communes, dans les festivals...

M. le Président soumet cette proposition au vote du Bureau.

***Après en avoir délibéré,
les Membres du Bureau,
décident, à l'unanimité,
de retenir cette proposition.***

M. Le Président souhaite que ce film soit présenté lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre prochain.

2- Proposition du Stado

M. le Président porte à la connaissance du Bureau l'information suivante. Le Stado l'a sollicité en tant que Président du SDE afin que celui-ci soutienne financièrement ce club.

Une discussion s'engage à ce sujet. M. le Président pense qu'en étant départemental, le SDE enverrait un signal fort envers les territoires et les partenaires qui peuvent être aussi nos fournisseurs. MM. Philippe Carrère et Louis Armary pensent que si cela peut créer un précédent et mettre le SDE dans une position délicate envers d'autres associations, il serait possible d'étudier une opération sur un mode différent, par exemple sur un événement ponctuel. M. Yves Laffaille y est opposé.

M. le Président indique qu'il sera recherché les opérations réalisées par le passé, et qu'une proposition sera examinée à l'occasion du prochain Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie ses collègues pour leur participation à cette réunion.

La réunion s'achève à 19 h 45.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

Délibérations

DL 80 09 2020 *Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'études de travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique ainsi que d'études de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et de télécommunication*

DL 81 09 2020 *Marché public de services « réalisation d'audits énergétiques »*

DL 82 09 2020 *Marché public de travaux « réalisation d'une toiture photovoltaïque sur l'ancien garage du SDE65 »*

DL 83 09 2020 *Marché public de travaux « réalisation d'une toiture photovoltaïque sur le bâtiment du SMTD à Ibos ; convention d'exploitation de l'installation PV »*

DL 84 09 2020 *Appel à Manifestation d'Intérêt Spontanée « réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du SDE65 »*

DL 85 09 2020 *Travaux d'extension des locaux du SDE65 - réévaluation du budget et avenants*

DL 86 09 2020 *Renouvellement du contrat de concession de distribution publique d'électricité et de fourniture aux TRV.*

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

DL 87 09 2020 *Contrôle de la concession de distribution publique d'électricité - AMO*

DL 88 09 2020 *Assistance mutualisée par le SDE65 pour la connaissance des infrastructures de télécommunication, le contrôle et la redevance d'occupation du domaine public (RODP) et la gestion des fourreaux des communes ; lancement d'une opération test auprès de 15 communes*

DL 89 09 2020 *Candidature du SDE65 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (MAI) de l'ADEME « Animation bois énergie et chaleur renouvelable »*

DL 90 09 2020 *Réseau de chaleur de Luz St Sauveur : validation de la police d'abonnement et du règlement de service de distribution d'énergie calorifique du SDE65*

DL 91 09 2020 *Réseau de chaleur de Luz Saint Sauveur : validation de la convention de servitude*

Les membres du Bureau

Le Président